Eléments qui ont motivé le choix de célébrer une Messe en forme extraordinaire l'été sur nos paroisses : p. Arnaud de Guibert

Dans la lettre de vœux que j'ai adressée aux paroissiens en ce début d'année 2016 j'ai voulu à la fois faire un « point d'étape » sur la vie de la paroisse, et exposer quelques projets qui s'inscrivent dans une dynamique nouvelle d'évangélisation. Ce qui suit est à lire à la lumière de cette lettre. Si vous ne l'avez pas déjà fait, je vous invite à vous y reporter d'abord car c'est le cadre indispensable pour bien comprendre ce qui suit.

Un peu d'histoire

Le Concile Vatican II s'est réuni pour faciliter l'annonce de l'évangile dans « le monde de ce temps ». Il a notamment souhaité une réforme liturgique, et a donné pour cela des principes généraux qui devaient guider cette réforme, en particulier la plus grande participation des fidèles, un déploiement plus important de la Parole de Dieu et la place à faire aux langues vivantes, tout en gardant une place de choix au latin et à la musique grégorienne. Cette réforme était ambitieuse. Elle a abouti à ce qu'on appelle un « nouvel ordo », c'est-à-dire une nouvelle manière de célébrer la messe.

La résistance au changement étant une caractéristique humaine fondamentale, ceux qui ont mis en œuvre la réforme liturgique ont du faire preuve de « vigueur », et, c'était inévitable, il y a eu ici ou là des abus, facilités par la grande plasticité de la nouvelle forme ordinaire quand l'ancienne était beaucoup plus ritualisée. (C'est une de leurs différences principales)

L'ancienne forme n'a jamais été complètement abolie ni interdite, même si elle a logiquement largement laissé la place à la nouvelle forme issue de la réforme, celle que nous célébrons actuellement et qui pour beaucoup nourrit d'une manière heureuse leur vie de foi.

Une minorité de catholiques a cependant continué à célébrer de la façon ancienne grâce à des dérogations accordées d'abord par le saint Siège puis à partir de 1988 par les évêques dans leur diocèse. Ce qui a mis une certaine confusion, c'est qu'il s'est trouvé des catholiques pour refuser une part des enseignements du concile Vatican II, notamment sur la question délicate de la liberté religieuse¹. Logiquement ces catholiques se trouvaient parmi ceux qui préféraient l'ancienne forme liturgique. En 1988 Mgr Lefevre a entrainé avec lui ceux qui refusaient certains enseignements du concile dans une division qui demeure aujourd'hui, malgré les efforts constants de l'Eglise pour retrouver la pleine unité².

La question s'est alors posée de la légitimité pour des catholiques restés unis à Rome de préférer garder la forme ancienne. A cette question les papes ont répondu très clairement « oui ». Et puisqu'ici ou là ces catholiques avaient des difficultés à pouvoir célébrer selon cette forme, le pape Jean-Paul II a demandé aux évêques de le permettre et l'organiser dans leur diocèse. Son successeur a non seulement affirmé avec lui qu'il fallait le permettre « de façon large et généreuse », mais il a été plus loin : il a défini la forme ancienne comme forme « extraordinaire », et le nouvel ordo comme la forme « ordinaire », au sens d'habituelle, et il a donné la responsabilité aux curés du choix de la célébration publique dans la forme extraordinaire. Enfin il à laissé la possibilité pour tout prêtre de célébrer ainsi à titre privé.

Ici, pour éviter toute interprétation hasardeuse, il est important de citer directement le magistère de l'Eglise :

« Cette diversité constitue aussi la beauté de l'unité dans la variété: telle est la symphonie que, sous l'action de l'Esprit-Saint, l'Eglise terrestre fait monter vers le ciel. » « A tous ces fidèles catholiques qui se sentent attachés à certaines formes liturgiques et disciplinaires antérieures de la tradition latine, je désire aussi manifester ma volonté - à laquelle je demande que s'associent les évêques et tous ceux qui ont un ministère pastoral dans l'Eglise - de leur faciliter la communion ecclésiale grâce à des mesures nécessaires pour garantir le respect de leurs aspirations. » « par une application large et généreuse des directives données en leur temps par le Siège apostolique pour l'usage du missel romain selon l'édition typique de 1962³ ».

On ne saurait être plus clair. Je note en passant que l'image de la symphonie pour exprimer la communion, image chère au père Rémy, est déjà employée par le pape Jean-Paul II!

¹ Je dis « délicate » non pour remettre en quoi que ce soit la liberté religieuse, mais parce que cette liberté a parfois été confondue avec un « relativisme » qui bien sur est contraire à l'enseignent du concile Vatican II. Et c'est bien souvent ce relativisme qui était rejeté et non la liberté religieuse elle-même.

² Le pape François poursuit ce dialogue qui vient de faire récemment des progrès significatifs, à l'occasion notamment de l'ouverture du Jubilé de la miséricorde. Il a accordé aux prêtres qui ont suivi Mgr Lefevre de pouvoir confesser dans l'Eglise durant tout le jubilé.

³ Lettre apostolique "ECCLESIA DEI " de Jean-Paul II

J'ajoute qu'accueillir cette « beauté de l'unité dans la variété » est un signal extrêmement positif envoyé par l'Eglise catholique aux autres confessions chrétiennes. Car si nous désirons de tout cœur retrouver la pleine communion avec les Eglises orthodoxes, anglicanes, et les autres communautés chrétiennes, ce sera en accueillant dans l'Eglise catholique le génie culturel et liturgique de chaque tradition. Il est donc essentiel de leur montrer que nous sommes capables en occident de vivre cette « unité dans la variété », ce que l'Eglise catholique en orient vit depuis toujours.

Qu'en est-il sur nos paroisses?

Aujourd'hui nous sommes 50 ans après le concile Vatican II, et nous entrons dans le jubilé de la miséricorde. Plusieurs familles habitant nos paroisses sont des habituées de la forme extraordinaire, célébrée à Nantes. Depuis 5 ou 6 ans déjà des liens d'amitié se sont noués. Ces familles ont bien pris leur place et des services dans nos paroisses, et il leur arrive parfois de venir aux Messes dominicales ou en semaine dans la forme ordinaire, tout en gardant leur préférence légitime pour la forme extraordinaire.

Hors saison ces familles savent bien que leur choix est très minoritaire et n'ont pas demandé à ce que la Messe soit célébrée en forme extraordinaire. Par contre l'été, lorsque nous passons de 6 à 14 Messes dominicales du fait de l'afflux important de vacanciers, la part de catholiques attachés à la forme extraordinaire augmente en proportion. Tous ces paroissiens d'année ou d'été doivent faire une longue route alors qu'il est possible de célébrer sur place. L'application de la demande des papes, mais aussi la charité pastorale, le simple bon sens et même la préoccupation écologique nous ont conduits (avec le père Christophe de Cacqueray) à leur proposer la célébration d'une Messe dominicale durant la saison, comme cela se fait sur la côte nord à coté de Guérande depuis plusieurs années. Soit seulement 7 à 8 Messes en tout par an, soit environ <u>0,6 %</u> des Messes célébrées sur nos 2 paroisses durant l'année. (environ 1300...!)

Je me réjouis beaucoup de pouvoir renforcer les liens là où par le passé des dissensions ou des divisions avaient porté atteinte à l'unité. Je me réjouis beaucoup que ce soit l'occasion de dissiper l'erreur qui consiste à opposer les deux formes du rite comme si l'une était bonne et l'autre mauvaise, alors que des siècles durant nos pères et quantité de saints y ont trouvé la nourriture pour leur vie chrétienne. Le concile comme la liturgie est une expression de la tradition de l'Eglise : ils ne peuvent être compris correctement que dans un déploiement organique et jamais dans une opposition⁴.

Pour ma part je devrai faire l'apprentissage de cette célébration, n'en ayant nulle expérience, ni d'ailleurs celle de la langue latine! Nous nous partagerons ces Messes avec le père Christophe, les fidèles concernés venant de nos différentes paroisses.

J'espère que cela portera de nouveaux fruits de communion, puisque ces fidèles entendront les mêmes prêtres, les mêmes annonces paroissiales qui leur permettront de participer aussi plus facilement à toutes les propositions faites durant la saison en dehors de la liturgie.

Quand à vous, paroissiens habituels, cela ne vous retirera ni ne vous imposera rien. Je vous invite simplement, comme le père de la parabole y invite le fils ainé⁵, à vous réjouir que l'unité progresse et à tisser des liens fraternels.

Qu'est-ce qui nous guide aujourd'hui?

Pour employer des images, je dirai que notre port est le Royaume, le Christ notre route, l'Evangile notre carte, et le concile Vatican II prolongé par l'enseignement des papes et des évêques notre boussole.

La lampe que j'utilise pour lire cette carte, c'est en particulier la réflexion des cardinaux de Lubac et Ratzinger, deux des théologiens les plus importants qui ont inspiré les pères du concile Vatican II.

Le cardinal Newman disait qu'il fallait un siècle à l'Eglise pour mettre en œuvre un grand concile. Nous célébrons cette année les 50 ans du concile Vatican II par un jubilé de la miséricorde. Il nous a semblés, au père Christophe et à moi-même, qu'avec l'encouragement clair du magistère de l'Eglise il était temps aujourd'hui d'avancer ensemble et de poser un geste significatif d'unité et de réconciliation. Lorsqu'une querelle dure à travers les années, il faut savoir en sortir pour ne pas la léguer aux générations suivantes. La proposition que nous faisons est très modeste, uniquement pour quelques dimanches d'été. Certains diront que nous en faisons trop et d'autres pas assez. Un regard bienveillant reconnaîtra un signe de notre désir d'approfondir la communion afin de consacrer toutes les forces à la mission : ensemble annoncer à tous la bonne nouvelle du Royaume !

⁴ « En matière de Liturgie, il ne doit donc pas exister la moindre opposition entre le présent et le passé; tout doit au contraire se passer de telle manière qu'une innovation, quelle qu'elle soit, se recommande par la cohérence et l'accord avec la saine tradition, et que les formes nouvelles fleurissent, comme d'elles-mêmes, à partir de formes déjà existantes. » Paul VI. Cf aussi discours de Benoît XVI à la curie romaine 2005 sur « l'herméneutique de la continuité »